

TOUR  
de  
FRANCE™

8  
JUILLET



ISSN - 1776-9671 - Photo @Dédic&Dédicollé - Affiche Tour de France 2023 - Département de la Dordogne



La saison estivale s'annonce très animée cette année et va véritablement démarrer avec le passage du Tour de France qui, le samedi 8 juillet, va traverser la commune depuis Valeuil jusqu'à Cantillac où il bifurquera avant les Bourriauds pour se diriger vers Champagnac et Quinsac. Nous allons ainsi bénéficier d'une belle publicité (des reportages ont déjà été tournés, notamment sur le site de l'Abbaye).

La logistique à mettre en place est importante et va nécessiter la fermeture des accès au centre bourg (voir page 3 pour les détails). Il est important que chacun respecte scrupuleusement les consignes détaillées et notamment les règles de sécurité.

Cette année encore, le budget de la commune dégage une possibilité d'autofinancement non négligeable, malgré les nombreuses hausses (énergie, charges salariales entre autres) qui permet de financer les divers investissements (dont certains importants) votés par le conseil municipal.

Nous rappelons que ces investissements ont été réfléchis avec sérieux et visent tous un même objectif : renforcer l'attractivité de notre commune afin de permettre le renouvellement des générations indispensable à sa pérennité et au maintien des services offerts à la population.

Les travaux à venir énumérés page 14 ont déjà été évoqués dans des bulletins précédents. Ils seront détaillés le moment venu. Ils ont, bien sûr, été pris en compte dans les réflexions des élus lors des débats relatifs à la nouvelle mairie. La plupart de ces travaux pourront bénéficier de subventions, de partenariats (syndicat de rivière pour le désensablement de la Dronne). Qui plus est, leur réalisation sera étalée dans le temps.

Il appartiendra aux futures équipes municipales de privilégier des choix budgétaires judicieux et de continuer à contenir les dépenses tout en veillant à préserver les recettes.

Dans le précédent édito, nous évoquions des projets privés d'ampleur, susceptibles de donner un élan supplémentaire à notre commune. Leur avancée requiert toujours beaucoup de temps et aujourd'hui, nous pouvons être confiants dans la concrétisation de plusieurs d'entre eux (cf. page 12).

Les élus se mobilisent quotidiennement pour apporter leur concours à ceux qui créent de la richesse, des emplois qui profitent à TOUS et les accompagner dans leurs démarches souvent complexes.

Il est réconfortant de voir que les efforts conjugués des uns et des autres permettent d'obtenir des résultats encourageants pour l'avenir de notre commune.

Nous vous souhaitons à tous un bel été !

Monique RATINAUD  
Maire de Brantôme en Périgord

## Nous avons bien sûr une pensée particulière pour notre regretté collègue

### CLAUDE MARTINOT



Sept mois après le décès d'Yves Arlot, le conseil municipal a, une nouvelle fois, perdu l'un de ses membres les plus actifs en la personne de Claude Martinot.

Élu à plusieurs reprises comme conseiller municipal, il avait accepté de s'engager totalement au service de la commune en 2008 après avoir réussi à conserver sur Brantôme l'entreprise Font Vendôme qu'il avait créée, en la vendant au groupe Trigano.

Désormais disponible, il a assumé pendant deux mandats la mission de 1er adjoint qu'il a remplie avec une implication sans limite, recherchant sans relâche des solutions de nature à préserver l'intérêt de la commune. Tous les sujets l'intéressaient. Ses compétences

diverses ajoutées à son expérience et à sa passion d'entreprendre ont permis d'importantes réalisations (salle du Dolmen, station d'épuration, rue Dr. Devillard, aire de camping-cars, poursuite de l'assainissement, réhabilitation église Notre-Dame, etc...). En 2020, il a décidé de prendre un peu de recul mais a souhaité conserver un mandat de conseiller communautaire afin de poursuivre son action en qualité de vice-président en charge du tourisme, une autre de ses passions.

Il a été réélu dans cette fonction et a participé activement à l'élaboration du projet de revalorisation du parcours troglodytique et de l'abbaye dont malheureusement il ne pourra pas voir la mise en œuvre.

À cet amoureux inconditionnel de Brantôme, qu'il avait l'habitude de parcourir tous les soirs dans son 4X4, nous exprimons notre infinie gratitude.

Nous vous informons que Mme Malorie DESCHAMPS lui a succédé au sein du conseil municipal, M. Thierry JEAN au sein du conseil communautaire et M. Frédéric VILHÈS en qualité de vice-président au tourisme.

# LE PASSAGE DU TOUR DE FRANCE - SAMEDI 8 JUILLET

## IL EST PASSÉ PAR ICI, IL REPASSERA PAR LÀ...



Brantôme accueillera le Tour de France 2023. En juillet 1994 il avait frôlé la cité, lors de l'étape Poitiers-Trémissac via la D939, étape remportée par Bo Hamburger (équipe TVM/Dan) ; un non-sens au pays de la gastronomie ! 176 coureurs organisés en 22 équipes, dont 5 françaises (AG2R Citroën, Groupama FDJ, Arkéa SAMSIC, Cofidis, Total Energies) rassembleront, comme chaque année, plus de 12 millions de spectateurs sur le bord des routes. Parmi ces derniers, on trouvera les Brantômains et leurs visiteurs du jour qui se sont préparés à accueillir cette grande fête sportive : vélos fleuris par les résidents de l'EPAD pour décorer les 2 ronds-points ; fresque réalisée par les enfants et animateurs du Pôle enfance-jeunesse et installée au point de ravitaillement ; repas festifs sur la Place d'Albret pour le déjeuner et le dîner organisés par La Charrette Gourmande. Tous veilleront à respecter scrupuleusement les consignes de sécurité décrites ci-dessous.

Afin de partager ce moment rare, l'écran géant de l'espace Micro-Folie au sein de l'OT assurera la retransmission en direct de cette 8ème étape (horaires de diffusion à préciser). Chacun sait que cette retransmission est « un outil extraordinaire de promotion touristique, de valorisation et d'attractivité du territoire » (propos de Germinal Peiro – juillet 2017). Ainsi, qu'il pleuve ou que sévisse la canicule (tel fut le cas en juillet 1990), on pourra dire « j'y étais ! ».

Le précédent bulletin vous informait du passage du Tour de France à VALEUIL et BRANTÔME ce jour-là. La caravane est prévue à 13h à la Gare de Valeuil, à 13h15 à Brantôme. Les coureurs devraient passer entre 14h50 et 15h à la gare de Valeuil, puis entre 15h02 et 15h16 à Brantôme. Ces créneaux horaires sont bien sûr donnés à titre indicatif.

## DES AXES ET LEURS ACCÈS FERMÉS À TOUTE CIRCULATION

Des mesures très strictes de fermeture des routes et de leurs accès devront être mises en place pour assurer la sécurité de tous.

**À PARTIR DE 11H30 ET JUSQU'À 16H** les départementales (route de Bourdeilles, routes de Périgueux, Angoulême et Nontron) seront **COMPLÈTEMENT FERMÉES** à toute circulation (voitures, vélos, motos, etc). **L'accès au rond-point de la Truffe par la déviation sera également interdit tout comme l'arrivée par les routes d'Angoulême et de Nontron.** Tous les accès (routes, rues, chemins) débouchant sur ces axes seront bien sûr fermés à **TOUS TYPES DE VÉHICULES** pendant la même durée.

**La route de Thiviers sera bloquée après l'accès au parking Henri IV** (dit des canoës) jusqu'au carrefour avec celle d'Angoulême. Le tronçon juste après le parking d'Aldi jusqu'au rond-point de la Truffe ne sera pas accessible au public en raison de la mise en place d'un point de ravitaillement sur ce secteur. Cet espace sera sécurisé par la société organisatrice.

## STATIONNEMENT

Il a été vivement recommandé à la commune, pour des raisons de sécurité de ne permettre aucun stationnement dans l'îlot. Les parkings des allées Henri IV, Charles de Gaulle, boulevard Charlemagne, Square Chabanneau (devant la pisciculture), place du marché, place d'Albret, rue Puyjoli seront donc fermés. Les véhicules devront impérativement être retirés avant 9h30. La cour des écoles sera mise à la disposition des habitants de l'îlot pour le stationnement de leurs véhicules à partir de 8h30. **MAIS** Il est impératif que les personnes intéressées aient fait le nécessaire avant 11h30. Les portails d'accès seront fermés jusqu'à 16 h, heure à laquelle ils pourront reprendre leurs véhicules.

En dehors de l'îlot, les parkings Vert Galant, espace Cuménal, écoles et le pré route de Bourdeilles seront accessibles à condition de respecter les mêmes horaires. D'autres espaces mis à disposition par des privés pourront être utilisés et seront signalés. Il appartient à chacun de respecter scrupuleusement ces prescriptions afin que ces moments festifs se déroulent sans incident ni accident.

Les trottoirs de la rue Gambetta sont étroits, il est impératif de redoubler de vigilance et de ne pas se positionner sur la route.

## L'ITINÉRAIRE

La 8ème étape reliera Libourne à Limoges (201 km). Le tour venant de Bourdeilles passera par Valeuil (gare de Valeuil, Ramefort) ; il poursuivra jusqu'à l'embranchement de la déviation où il empruntera la bretelle et tournera à droite pour rejoindre le rond-point sud (aire de co-voiturage). Il se dirigera vers le bourg par la route de Périgueux, l'avenue Dr. Devillard, la rue Gambetta. Puis il empruntera l'avenue des Martyrs, des Fontaines Noires et d'Angoulême jusqu'au rond-point de la Truffe. Il prendra la route de Nontron et juste avant les Bourriauds tournera à droite pour rejoindre Champagnac.

# Budget prévisionnel 2023

Le conseil municipal a approuvé, en mars dernier, au travers du compte administratif les réalisations 2022 et le 05 avril 2023 a voté les budgets prévisionnels 2023 de la commune de Brantôme en Périgord.

## La situation financière de la commune

Un résultat de fonctionnement en baisse par rapport à celui de 2021 mais néanmoins à un niveau très confortable :

766 500 €  
d'excédent de  
fonctionnement

+

980 900 €  
d'excédent  
d'investissement

1 747 400 €  
de résultat  
global.

Les dépenses de fonctionnement 2022 ont augmenté en raison de la reprise des activités de manière habituelle au sortir de la crise sanitaire, de la création de nouveaux services nécessaires au développement de la commune comme la Maison France Services et de l'important contexte inflationniste (+ 6.8 %) qui a fortement impacté les dépenses énergétiques (+ 26.31 %). Toutefois, l'augmentation des recettes est venue atténuer la progression des dépenses de fonctionnement.

Le programme d'investissement s'est quant à lui poursuivi en 2022 avec l'achèvement de certaines opérations débutées les années précédentes et de nombreuses réalisées en toute fin d'exercice qui ont conduit à un important report financier sur l'année 2023. En outre, en raison d'impondérables essentiellement liés à la crise économique, les travaux de construction de l'hôtel de ville n'ont pas pu démarrer en 2022 comme espéré ce qui explique l'important excédent d'investissement.

## Les prévisions budgétaires 2023

Le budget 2023 suit les lignes directives du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 7 mars 2023 au vu de la présentation du rapport et arrive à un équilibre toujours entre prudence et ambition autour des impératifs permanents d'optimisation des dépenses de fonctionnement et des programmes d'investissement inscrits au plan pluriannuel d'investissement.

Des montants de budget prévisionnel 2023 conformes aux besoins et capacités de financements :

3 984 800 €  
de fonctionnement

+

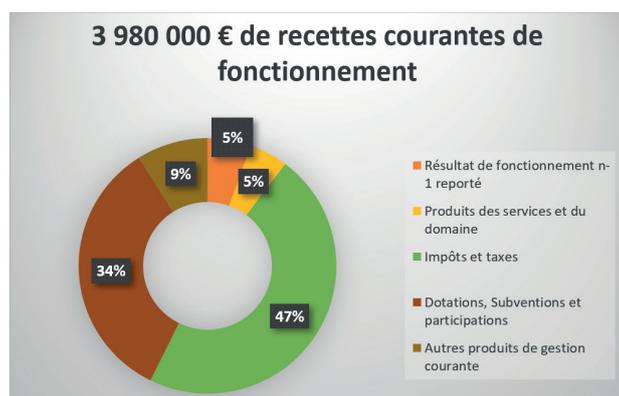
3 930 500 €  
d'investissement

→

7 915 300 €  
de budget prévisionnel 2023

S'y ajoutent les budgets annexes de l'assainissement collectif (550 000 €), ventes énergies (66 700 €) et lotissement Lapouge (315 400 €).

## La répartition du budget prévisionnel de fonctionnement 2023

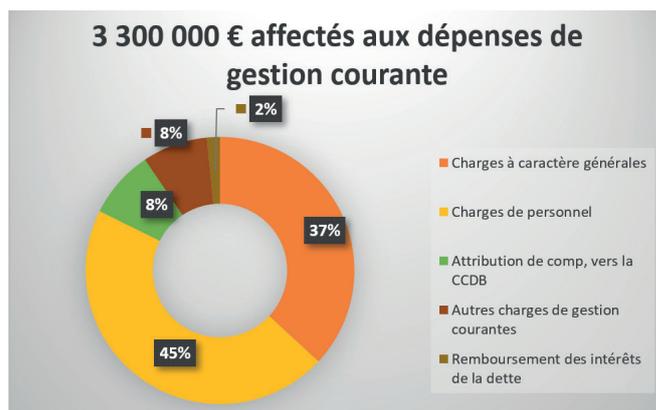


Les recettes de fonctionnement permettent donc d'affecter 500 000 € au financement d'une partie du programme d'investissement.

... Pour autant, grâce à une situation financière saine, Brantôme en Périgord peut envisager de poursuivre son programme d'investissements tout en veillant aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

Toujours des incertitudes sur l'évolution du contexte économique global et géopolitique marqué par la flambée spectaculaire et sans précédent du coût de l'énergie, du carburant et des matières premières qui se poursuit en 2023 (inflation 2023 attendue entre 4.2 % et 6,9 % \*données de février 2023). C'est pourquoi, les dépenses énergétiques ont dû être fortement provisionnées pour 2023...

Pour une meilleure lisibilité, ne sont reprises que les grandes masses budgétaires. Les différences qui pourraient apparaître correspondent essentiellement aux écritures d'ordre purement comptable telles que les dotations aux amortissements



**UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DONT LES OBJECTIFS DEMEURENT INTACTS AVEC L'ENTRÉE EN PHASE OPÉRATIONNELLE DES OPÉRATIONS PRIORITAIRES ET UNE VOLONTÉ DE POURSUIVRE LES ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES AU MAINTIEN DE LA QUALITÉ DE VIE, AU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE ET À LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE.**

**500 000 € dédiés à l'amélioration et la sécurisation du cadre de vie** dont les plus importants sont la poursuite de la modernisation de l'éclairage public visant à diminuer l'empreinte carbone, la fin des travaux d'aménagement en électricité de l'aire de stationnement des camping-cars (compensée par une hausse des tarifs d'entrée), les travaux d'aménagement connexes au remembrement foncier de la commune déléguée de St Crépin de Richemont, des aménagements de cimetières.

**207 000 €**  
pour le remplacement de véhicules et de matériels nécessaires à la continuité des services.

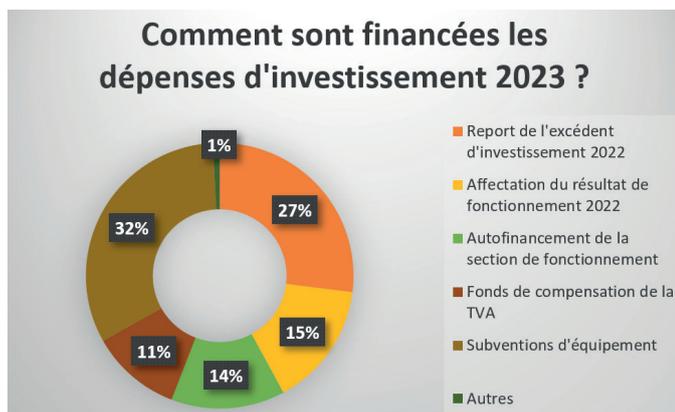
**2 721 000 €**  
pour l'entretien, la rénovation et la création de bâtiments privés et publics de la commune, ainsi que de son patrimoine et de ses installations et structures sportives et de loisirs. **Cette enveloppe englobe les travaux d'extension et de mise aux normes de la salle des fêtes de Sencenac-Puy de Fourches et la construction de l'hôtel de ville.**

**63 000 €**  
constituant le solde du fonds de concours dédié au financement du nouveau centre de secours.

**Le groupe scolaire ayant bénéficié ces dernières années d'importantes phases d'amélioration des bâtiments et d'acquisitions d'équipements les divers projets de remplacements de matériels et les menus travaux envisagés cette année sont intégrés aux opérations précitées.**

**67 000 €**  
pour l'installation du musée numérique en cœur de ville (report 2022).

↳ **Le reliquat correspond au remboursement de la dette (223 600 €) et aux écritures d'ordre comptable.**



## Les finances locales et les adaptations budgétaires

La recherche de financements de ces équipements est un enjeu permanent dont dépend leur réalisation. Les élus et les services se mobilisent en permanence pour répondre à tous les appels à projets et demandes de subventions spécifiques pour maintenir la programmation pluriannuelle et réaliser les travaux contraints par la réglementation. Ainsi, de nouveaux fonds (en attente de notification) viendront enrichir le futur programme d'investissement ou faire face à d'éventuels imprévus.

## Qu'en est-il de l'endettement de la commune ?

À la fin de l'année 2022 le taux de désendettement\* de notre collectivité (tous budgets confondus) se situe entre 4 et 5 ans loin du seuil d'alerte de 10 ans. Ce qui démontre que le réendettement de la commune réalisé en 2022 (cf. Bulletin municipal de juillet 2022) reste maîtrisé, d'autant que, sans nouvel emprunt d'ici là, la commune retrouvera sous 2 ans un niveau de remboursement annuel de sa dette inférieur à celui de 2021 en raison de l'échéance très proche de la fin de plusieurs prêts.

\*Temps nécessaire à une commune pour se désendetter si elle consacrait toutes ses ressources à l'extinction de sa dette.

## Mes taxes locales vont-elles augmenter en 2023 ?

**DANS LA CONSTRUCTION DE SON BUDGET 2023 LA COMMUNE N'A PAS AUGMENTÉ LE TAUX DE LA PART COMMUNALE DES TAXES FONCIÈRES ET DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES.**

Malgré tout, vos contributions augmenteront, très certainement, sous l'effet d'un ou plusieurs des paramètres ci-dessous :

- Une variation en raison de l'harmonisation progressive du taux communal sur le territoire de la commune nouvelle (aléatoire selon la commune historique sur laquelle vous êtes propriétaire).
- Une **revalorisation** au titre de 2023 **votee par l'État, de 7,1 %**, des bases locatives sur lesquelles sont appliqués les taux vont indéniablement faire augmenter le montant de la taxe foncière dont vous devrez vous acquitter.
- L'augmentation éventuelle des autres parts composant la taxe foncière et pour lesquelles la commune n'intervient aucunement.
- Et, pour certains, la réalisation de travaux sur vos immeubles qui peuvent faire varier vos bases d'impositions.

**Taxe sur les logements vacants :** Afin d'inciter les propriétaires de logement vacant à céder ou rénover leur bien pour la location, la commune a instauré la Taxe sur les Logements Vacants depuis plus de 2 ans qui s'appliquera dès cette année.

# Nouvelle mairie, où en est-on ?

## LE PLAN DE FINANCEMENT EST ADOPTÉ

Lors de sa réunion du 05 avril dernier et suite à d'après négociations entre les élus et la maîtrise d'œuvre, le Conseil Municipal a entériné le coût prévisionnel du projet (études de maîtrise d'œuvre, travaux de construction et d'aménagements extérieurs) pour un montant prévisionnel et 1 860 000,00 € HT (rappel : la commune récupère la TVA par le biais du Fonds de Compensation de la TVA).



Par comparaison avec l'estimation proposée par les architectes retenus, et compte tenu d'une réévaluation mécanique des prix du fait de l'inflation, le dépassement du coût total prévisionnel est d'environ 19 %. Parallèlement, le montant des subventions sollicitées a été ajusté pour tenir compte, dans la mesure du possible, de cette augmentation (phase 1 / phase 2).

En regard de cette dépense prévisionnelle, le plan de financement du projet a été construit sur la base de 2 principes auxquels vos élus sont attachés :

- pas d'augmentation des impôts à l'initiative de la commune,
- maintien des marges de manœuvre financière de la commune autant que de besoin.

Dans le respect de ces 2 principes, le financement de la construction de la nouvelle mairie et la réalisation de ses aménagements intérieurs et extérieurs reposent sur :

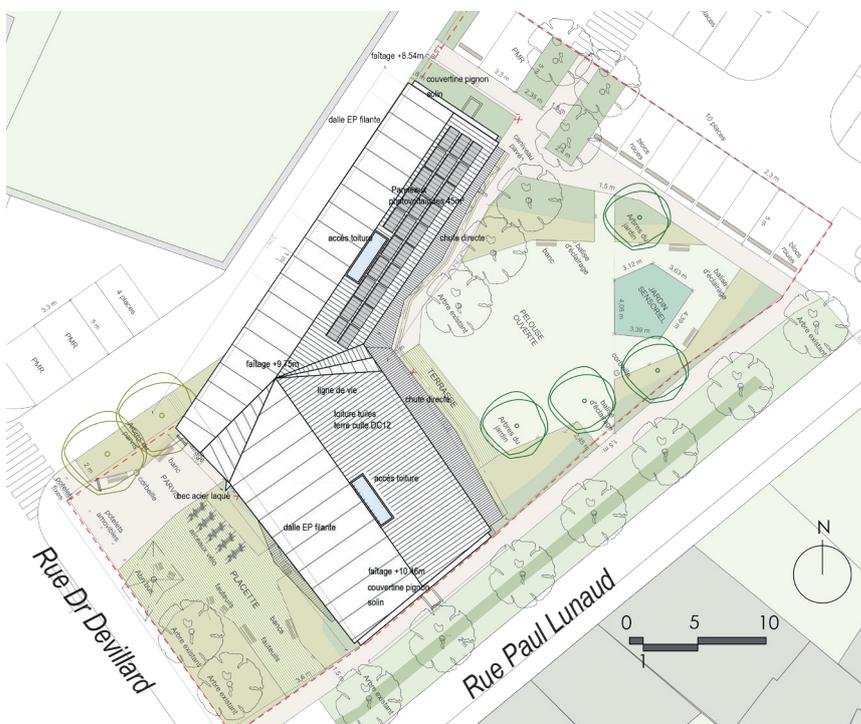
- des subventions pour un montant de 900 000 € d'ores et déjà accordées ;
- un emprunt souscrit en 2022 auprès de la Banque Postale avant la remontée des taux (cf. paragraphe endettement de la commune).

## À COMPTER DE SEPTEMBRE PROCHAIN, LA CONSTRUCTION PEUT DÉBUTER

En septembre, les installations de chantier vont prendre possession d'une partie de la place du champ de Foire jusqu'à la fin 2024. Durant cette période les sens de circulation de la rue Paul Lunaud et de la place seront conservés (le chantier pourra être contourné). Les places de stationnement côté poste seront conservées.

Votre nouvel Hôtel de Ville sera construit majoritairement avec de la paille, du bois et de la pierre. Ces matériaux permettront d'y trouver un confort d'usage, été comme hiver sans aucune assistance mécanique.

Le bilan carbone de ces matériaux nous permet de vous proposer un bâtiment qui répond aux enjeux climatiques d'aujourd'hui et de demain sans engager la pérennité du lieu.



L'opération permet également de renouer avec la terre, en effet la création du jardin en lieu et place d'une partie du parking permettra d'augmenter les surfaces poreuses de 365 % en comparaison de la situation actuelle.

8 tilleuls seront conservés, 6 nouveaux individus seront plantés ainsi que des massifs végétalisés et fleuris afin d'apporter de la diversité du vivant.

Les espaces environnants seront divisés selon plusieurs sous-espaces, un large parvis d'accueil en front de rue, puis sur le côté jardin, une placette conviviale agrémentée d'une terrasse ombragée. Enfin vous retrouverez un jardin sensoriel et une pelouse arborée qui participeront également à l'ambiance du lieu.

# MICRO-FOLIE

## INAUGURATION DU MUSÉE NUMÉRIQUE « MICRO-FOLIE DRONNE ET BELLE »

Implantée dans l'Office de Tourisme, l'inauguration de la Micro-Folie Dronne et Belle a eu lieu le mercredi 03 mai 2023 en présence de Jean-Sébastien Lamontagne, Préfet de la Dordogne, de Pierre Bressolles, Sous-Préfet de Nontron, de Maylis Descazeaux, Directrice régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine, de la Vice-Présidente en charge de la culture du département et des conseillers départementaux, de Jean-Paul Couvy, Président de la communauté de communes Dronne et Belle, de Monique Ratinaud, Maire de Brantôme en Périgord, des partenaires de l'action culturelle sur le territoire et de l'Éducation Nationale.

La Micro-Folie, supervisée par le ministère de la Culture et La Villette, a été financée à 80% (**reste à charge pour la commune de 10 000 €**) par des subventions de l'État et du programme européen Leader. L'installation et le fonctionnement de cette structure sont coordonnés par la commune de Brantôme-en-Périgord et la communauté de communes Dronne et Belle.

**Pour suivre l'actualité de la Micro-Folie :**

[page Facebook Micro-Folie Dronne et Belle](#) ou en [scannant ce QR code](#) :

[Les visites de groupe reprendront en octobre.](#)

[Un calendrier d'animation grand public sera communiqué à l'automne.](#)



\*Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural: "l'Europe investit dans les zones rurales"  
Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne dans le cadre du programme Leader



Ce musée numérique gratuit permet de découvrir plus de 10 000 chefs-d'œuvre numérisés en très haute définition. Grand écran, tablettes, système de sonorisation et casques de réalité virtuelle permettent de mettre à l'honneur toutes les formes artistiques : peinture, sculpture, architecture, danse, etc. L'accès à des concerts et des opéras est également possible.

**Depuis février, la structure a accueilli 11 groupes** des écoles et centre de loisirs de la communauté de communes dans le cadre de la politique culturelle du territoire. Plus de 200 enfants ont ainsi pu participer à des visites d'éducation artistique et culturelle, sur des thèmes aussi variés que la nature & l'environnement, les émotions, le conte, l'eau, le voyage, les arbres, l'exploration scientifique, etc. Les enfants passent de trente à quarante minutes au musée numérique sur une playlist thématique construite en amont avec leurs enseignants et leurs animateurs. Puis, ils participent à des activités en lien avec le thème choisi (dessins, jeux, mallettes pédagogiques de la Réunion des Musées Nationaux – Grand Palais).

Un tel équipement rétablit une certaine égalité entre ruraux et urbains et offre aux jeunes ruraux un accès facilité à la culture, qui ne peut que favoriser leurs études mais aussi leur développement personnel.

### Deux soirées de présentation :

**- lundi 03 juillet à 19h30**

**- lundi 18 septembre à 19h00**

35 personnes maximum par soirée

**Inscription au 05.53.05.70.21**

**ou par mail :**

**[villedemain@brantomeenperigord.fr](mailto:villedemain@brantomeenperigord.fr)**

## UNE ÉTAPE INDISPENSABLE POUR ENGAGER LA RÉHABILITATION DU SITE

Le déménagement de la mairie et l'installation de l'Office de Tourisme à sa place dans l'abbaye permettront de développer l'activité de la Micro-Folie qui pourra plus largement être ouverte à tous et proposera des animations dans l'Église Notre-Dame. Avant l'inauguration de la Micro-Folie, le projet de revalorisation de l'ensemble du site des grottes et de l'abbaye a été présenté à Madame la Directrice de la DRAC, à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Sous-Préfet, en présence de Madame la Vice-Présidente du Département en charge de la culture et Madame la Conseillère Départementale.

Tous ont montré un intérêt soutenu pour ce projet qu'ils considèrent comme très cohérent et structurant pour tout le territoire du nord Dordogne et nous ont assurés de leur soutien et de leur concours financier. Ce projet a été exposé à plusieurs reprises à la population lors des 2 réunions publiques organisées l'an passé dans le cadre du projet de la nouvelle mairie. Le 18 février 2023, l'architecte qui l'a conçu s'est déplacé pour détailler ses propositions. Il est dommage qu'une trentaine de personnes seulement ait assisté à cette présentation passionnante.

# Ramassage des déchets

La compétence en matière de ramassage des déchets ménagers sur notre territoire est exercée (par délégation de la communauté de communes) par le Syndicat Mixte de Collecte et de Transport des Ordures Ménagères (SMCTOM) de Nontron. La commune ne peut donc pas intervenir directement dans la gestion de ce service. C'est pourquoi, toute action dans ce domaine s'en trouve, très souvent, complexifiée. Malgré tout, la commune œuvre activement, conjointement avec le Smctom, sur des projets tels que :

- l'installation de composteurs collectifs pour les ménages ;
- la mise en place d'une collecte des bio-déchets produits par les professionnels des métiers de bouche.

Dès janvier 2024  
les bio-déchets ne  
devront plus être mis  
dans les sacs noirs.

## QU'EN EST-IL DES CONDITIONS DE RAMASSAGE DE NOS ORDURES ?

La collecte en sacs ou en containers individuels est progressivement supprimée par le Smctom sur l'ensemble du territoire et notamment dans le centre-ville de Brantôme où il n'existe déjà plus et ce définitivement.

**Il vous appartient donc de déposer vos sacs dans le Point d'Apport Volontaire (PAV) (composé de containers dédiés aux sacs noirs, jaunes et au verre), le plus proche de chez vous.**

**Les professionnels**, également impactés par cette situation, devront eux aussi déposer leurs déchets dans les PAV et en déchetterie selon leur nature. En effet, et malgré les réflexions et concertations engagées très tôt, nous regrettons qu'aucune solution spécifique n'ait pu être mise en œuvre, à leur intention, pour cette saison estivale. Toutefois, plusieurs pistes sont explorées concernant le traitement des bio-déchets notamment par la filière du méthaniseur qui nécessitera quoi qu'il en soit la mise en place de solutions techniques pour leur stockage.

Pour les habitants et professionnels du centre-ville il est donc **strictement interdit** (sous peine de verbalisation) de déposer des sacs sur les trottoirs. Ceux-ci doivent être introduits **DANS** les containers des PAV (**ET NON À CÔTÉ !!!**) situés route de Bourdeilles, Chemin du Vert Galant, parking dit des Canoës où derrière le Kiosque à pizza (rue des Martyrs).

Nous vous remercions tous pour vos efforts et votre contribution à garder la ville propre autant que possible.

**À compter du mois de juillet une tournée supplémentaire de collecte des containers est programmée durant la saison estivale afin de faire face à l'augmentation du volume de déchets produits.**

## UN PEU DE CIVISME

Les containers des PAV ne sont pas une déchetterie ! Les photos ci-dessous témoignent d'un manque de civisme qui n'est pas admissible. Quelle image de notre ville offrons-nous à ses habitants et visiteurs ?



Il appartient donc à tous, particuliers, artisans et commerçants de s'organiser afin d'utiliser les services de la déchetterie où vous devez déposer selon les consignes de tri, les encombrants, le plastique, les cartons et cageots, etc. De même, si les containers sont pleins vous ne devez pas déposer vos sacs au sol pour risquer leur éventration et l'éparpillement des ordures dans la nature.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Ces agissements mobilisent, en plus des agents du Smctom, des agents municipaux qui se trouvent parfois contraints de ramasser les encombrants initialement destinés à la déchetterie ainsi que les sacs déposés sur les trottoirs. Le contribuable est donc doublement impacté financièrement !

De tels comportements inappropriés ne font qu'augmenter le coût du ramassage qui se répercute automatiquement sur le montant de la taxe d'enlèvement que vous payez et qui disparaîtra bientôt au profit de la redevance incitative qui ne pourra être contenue, seulement, si nous sommes tous vigilants ! N'oubliez pas que dans notre département, nos déchets issus des sacs noirs sont enfouis et que plus leur volume est important plus le sol est impacté donc saturé et pollué ! Seuls le respect des règles de tri et le changement des comportements dans la gestion de nos déchets minimiseront le coût de leur traitement.

## HORAIRE DÉCHETTERIE

Du 15/06 au 15/09	Du 16/09 au 14/06
Du lundi au samedi : 7h-14h	Du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-17h

# Bon à savoir

## DÉBROUSSAILLEMENT ET BRÛLAGE

Face à l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation, le propriétaire ou son ayant droit ou le locataire non saisonnier d'un terrain bâti ou à bâtir **DOIT** débroussailler dans un rayon de **50 mètres minimum** autour des constructions.

D'autre part, le **brûlage est interdit** par arrêté préfectoral du **dernier jour de février au 1er octobre**.

Dans la période autorisée (déchets verts seulement), chaque brûlage doit être **déclaré en mairie 3 jours avant**.

## PLAQUES ADRESSAGE

Beaucoup de propriétaires concernés par le nouvel adressage n'ont pas encore retiré la plaque mentionnant le numéro attribué à leur immeuble dans le cadre de cet adressage. Celles-ci sont à retirer auprès de l'accueil de la mairie de Brantôme en Périgord. Leur pose est une obligation.

## EMPLACEMENTS DES DÉFIBRILLATEURS DE LA COMMUNE NOUVELLE

- Brantôme : cabinet médical, stade de foot, salle du Dolmen, place du Marché (sas du Crédit Agricole)
- Cantillac : salle des fêtes
- Eyvirat : salle des fêtes
- La Gonterie Boulouneix : mairie
- Saint Crépin de Richemont : salle des fêtes
- Saint Julien de Bourdeilles : mairie
- Sencenac - Puy de Fourches : salle des fêtes
- Valeuil : salle des fêtes



## HORAIRES DE TONTE

Jours ouvrables : 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30  
Samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h  
Dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

*Arrêté préfectoral du 1er avril 2016*

## CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS : DU NOUVEAU EN MAIRIE

Afin de faciliter vos démarches administratives, votre mairie s'est équipée d'un outil de prises de rendez-vous en ligne pour effectuer vos demandes de pièces d'identité ou de voyage.

Nous vous invitons donc à privilégier, autant que possible, ce mode de prise de rendez-vous en vous connectant à partir du lien ci-dessous (ou à retrouver directement sur le site de la commune dans la rubrique «CNI - PASSEPORTS»).

<https://brantomeenperigord.fr/fr/rb/181222/carte-didentite-passeport-et-certificat-dimmatriculation>

La prise de RDV par téléphone (05.53.05.70.21) ou directement à l'accueil de la mairie reste toujours possible. En tout état de cause, n'oubliez pas d'effectuer votre pré-demande sur le site de l'ANTS ou auprès de la Maison France Services (sur RDV au 05.32.65.01.00) place du champ de Foire.



## RÈGLEMENTATION DES PANNEAUX PUBLICITAIRES

**ATTENTION** : Le règlement national de publicité **INTERDIT** toute forme de publicité visible du domaine public. Les artisans et entreprises de travaux ont pris l'habitude d'installer des affichages ou panneaux sur les bâtiments sur lesquels ils sont intervenus et même dans le secteur protégé. Ce type de publicité a une fâcheuse tendance à se répandre.

Tous les propriétaires (ou locataires) d'immeubles concernés sont invités à retirer dans les meilleurs délais **TOUS LES PANNEAUX PUBLICITAIRES apposés sur les murs, grillages, et tout autres supports**. Cela constitue une infraction susceptible de poursuites. Ils sont **tolérés UNIQUEMENT PENDANT LES TRAVAUX**.

## RENFORT SAISONNIER DE LA POLICE MUNICIPALE

Comme l'an passé, un Agent de Surveillance de la voie Publique a été recruté pour la période estivale. Maxime POTTEL sillonnera les rues de Brantôme durant 3 mois afin d'améliorer, compte tenu de l'affluence touristique, le relais de proximité avec la population, les commerçants et les nombreux visiteurs.

## SURVEILLANCE BAINNADE

La zone de baignade aménagée du Moulin du Couvent sera surveillée par une personne titulaire du BNSSA à **compter du 6 juillet 2023 jusqu'au 31 août 2023 du mardi au dimanche, de 11 h 30 à 17 h 45**.

Pour vous baigner en toute sécurité, respectez les consignes de sécurité et soyez vigilant, baignez-vous toujours avec vos enfants pour éviter tout risque de noyade accidentelle.

## AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

### Route de Bourdeilles :

Afin de sécuriser les pas de portes et les piétons depuis le parking jusqu'à la tour des Gardes, des rétrécissements de chaussée ont été organisés avec marquage de poches de stationnement. Un cheminement piétons a également été matérialisé.

### Chemin du Vert Galant :

Une même opération, visant à empêcher le passage des véhicules de moyen à gros gabarits (tels que les camping-cars et camions par exemple), nombreux malgré l'interdiction signalée, et réduire la vitesse a été réalisée sur cette voie dont l'é étroitesse ne permet pas une circulation sécuritaire à tous les véhicules.



*Ces aménagements seront installés de manière définitive après la saison estivale au vu des observations finales.*

### Rue du Mûrier et rue des Rosiers :

Concernant le maintien du sens unique de circulation sur ces deux voies, un sondage a été réalisé auprès des riverains. Une réunion de la commission ad hoc sera prochainement organisée en leur présence sur le sujet.

Le centre bourg de Valeuil, point de croisement de plusieurs routes, est également confronté à des problématiques de sécurité liées à la vitesse, à un manque de visibilité ainsi qu'à un stationnement mal défini, et bénéficiera d'un aménagement similaire.

### Circulation des poids lourds axe Thiviers / Angoulême - Les Bourriauds / Champagnac :

Des contrôles coordonnés entre la police municipale et la gendarmerie seront renforcés en raison du fréquent non-respect, par les poids lourds, du sens de circulation qui leur est imposé sur cette voie.

## LA MOBILITÉ AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS

Dans le cadre de l'ingénierie Petites Villes de Demain, le bureau d'études toulousain INDDIGO a été mandaté pour réaliser une étude mobilité intra-bourg des bourgs structurants de Dronne et Belle dont Brantôme en Périgord. Ce diagnostic, financé à 100% par l'ANCT, sera assorti de propositions opérationnelles sur les thématiques de la circulation et du stationnement en cœur de ville.

Rappelons également qu'une commission extra-municipale « Voies douces » a été créée avec pour objectif de mener des réflexions sur d'éventuels aménagements en lien avec les mobilités douces qu'elles soient piétonnes ou à vélo (création de cheminements sécurisés, installation d'abris à vélos équipés de casiers) pour favoriser ces modes de déplacements.



*Le Département de la Dordogne a aménagé une aire de co-voiturage au rond-point sud de l'entrée de Brantôme. Gageons que ce nouvel et bel équipement facilite le recours à ce mode de déplacement sur notre territoire.*

## RAPPEL DES RESTRICTIONS DE CIRCULATION EN CENTRE-VILLE DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE, NOTAMMENT RUE PUYJOLI

Du 8 juillet au 3 septembre inclus, la circulation et le stationnement seront interdits rue Puyjoli tous les après-midis de 14h à 19h du samedi au jeudi et de 7h à 19h le vendredi, jour de marché hebdomadaire. Seuls les usagers expressément autorisés par la Mairie pourront y accéder.

## LA FIBRE EST LÀ

Le Conseil départemental a fait du numérique une de ses priorités stratégiques et a confié au Syndicat Périgord Numérique (SMPN) la conception et la réalisation du réseau, pour passer du Haut au Très Haut Débit. Son déploiement est l'un des chantiers les plus ambitieux jamais réalisé en Dordogne.

Ainsi, grâce à l'action des collectivités, depuis fin janvier 2023, il est possible de s'abonner à la fibre sur une partie de la commune de Brantôme en Périgord. Vous pourrez également vérifier votre statut d'éligibilité sur <https://nathd.fr/eligibilite/>. Les travaux se poursuivent sur le reste de la commune et le service sera disponible pour l'ensemble des habitants en milieu d'année 2024.

Mais une précision importante, Périgord Numérique ne commercialise pas d'abonnement. Il est à noter que c'est la souscription à un abonnement qui déclenche le raccordement final.

### Alors comment ça se passe ?

Depuis fin janvier 2023 sur une partie de la commune de Brantôme en Périgord, il est fort probable que des opérateurs internet aient contacté eux-mêmes leurs clients ADSL pour leur proposer des offres commerciales de raccordement à la fibre optique.

Mais ces opérateurs ont le choix de proposer ou non

des offres dans la commune. Plutôt qu'attendre une proposition, vous pouvez contacter vous-mêmes les opérateurs (votre opérateur internet actuel et/ou les autres) pour en savoir plus.

### Comment la fibre arrive-t-elle de ma rue jusqu'à mon foyer ? Que dois-je faire ou préparer ?

Depuis le Nœud de Raccordement Optique situé dans le centre-ville de Brantôme, la fibre arrive jusqu'à un boîtier situé dans votre rue et permet de raccorder plusieurs foyers. Lorsque vous aurez souscrit une offre commerciale auprès d'un opérateur, c'est lui qui viendra mettre en place la dernière partie de la liaison, depuis le boîtier situé dans votre rue jusqu'à l'intérieur de votre foyer. Actuellement, le délai moyen de raccordement des opérateurs est de 27 jours.

En principe, l'opérateur utilisera pour cela le même cheminement que celui de votre ligne téléphonique actuelle, donc soit dans la même gaine (sous réserve que le passage soit possible), soit en aérien. Ceci signifie aussi que le boîtier de raccordement final sera situé au même endroit que votre actuelle prise téléphonique. Si ce scénario vous convient, vous n'avez donc rien à préparer !

Si vous avez des questions sur la mise à jour de votre adresse, un dommage réseau, une absence de pastille d'éligibilité sur la carte NATHD ou des difficultés avec votre abonnement fibre, une assistance téléphonique est à votre disposition du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h00 au

**0 806 806 006** (service gratuit + prix appel).

## PRIMES DE SOUTIEN À L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ ET À LA SORTIE DE VACANCE

Les collectivités sont engagées dans une politique de reconquête de l'habitat des centres-bourgs. Ainsi, dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, la Communauté de communes Dronne et Belle développe des actions de soutien à l'accession à la propriété pour les primo-accédants et au réinvestissement de logements vacants (objectifs de remise sur le marché d'en moyenne 18 logements par an) sous forme de primes.

### Prime pour les primo-accédants :

- Montant : forfait de 2500 €/dossier, maximum 2 dossiers/an.
- Bénéficiaires : personne(s) propriétaire(s) pour la première fois et dont les revenus ne dépassent pas les plafonds de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) et qui s'engage(nt) à occuper le logement en tant que résidence principale pendant 3 ans minimum.
- Conditions : bâti existant (logement ou autre), situé dans les zones UA ou UB du PLUi. Les projets de constructions neuves ne sont pas éligibles.

### Prime à la sortie de vacance :

- Montant : forfait de 2500 €/dossier, maximum 10 dossiers/an.
- Bénéficiaires : propriétaires bailleurs ou occupants (sans conditions de ressources) qui s'engagent à occuper ou à louer le logement comme résidence principale pendant 3 ans minimum.
- Conditions : bâti vacant (logement ou autre) depuis plus de 2 ans, situé dans les zones UA ou UB du PLUi.

### Contacteur la Communauté de communes Dronne et Belle :

139 rue d'Hippocrate, ZAE Pierre Levée 24 310 Brantôme en Périgord

Tél : 05.53.03.83.55 - Mail : [accueil@dronneetbelle.fr](mailto:accueil@dronneetbelle.fr)

Pour les demandes de primes : <https://dronneetbelle.fr/Habitat.html>

# Des projets privés qui participent à la vitalité de la commune

## CRÉATION DU BIMBILLOU PARC

Plus connu sous l'appellation de Moulin du Couvent (en face de la blanchisserie, après le parking dit des «canoës» le long de la voie douce pour le parking avec un accès passerelle). Acquis par Claude Martinot il y a une dizaine d'années, ce site était envahi par la végétation et les ronces. Après un travail considérable de débroussaillage et de dégagement des vestiges de l'hôtel demeuré inachevé, ce lieu remarquablement mis en valeur aujourd'hui offre une ambiance magique. Il recèle une collection de vieux outils et objets présentés dans les différents espaces troglodytes et dans l'ancien couvent.

Tom et Théo, les deux petits-fils de Claude Martinot, ont courageusement repris le flambeau pour achever l'œuvre entreprise et ont ouvert le Bimbillou Parc au public le 17 juin.

Cette visite supplémentaire et originale augmentera l'offre touristique sur notre commune et intéressera également les habitants du territoire.

## RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE MAISON DE RETRAITE : LES ORIENTATIONS DÉFINIES

La partie construite dans les années 70 serait transformée en 25 logements permettant d'accueillir de façon conviviale des seniors isolés (en priorité ceux du territoire) mais souhaitant conserver leur autonomie, tisser des liens sociaux et bénéficier d'une proximité avec un centre-ville. Les loyers prévus resteraient très accessibles. Les études démographiques et les nouvelles attentes des seniors démontrent que ce type d'habitat inclusif, inspiré du « béguinage », connaît un succès incontestable.

Un centre d'activités physiques et de bien-être, agrémenté d'un spa, complèterait ce dispositif afin d'aider les résidents à vieillir « en bonne santé » grâce à des activités physiques encadrées par des professionnels. Ce centre serait également ouvert à la population.

L'ancien hospice serait organisé en appart'hôtels avec salles de réunions et d'activités. Un architecte travaille actuellement sur le dossier afin de préparer le permis de construire.

## PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE DE LOGEMENTS SUR LE SECTEUR LAPOUGE

La société JPL Ingenierie a acquis plusieurs parcelles encore constructibles sur le secteur de Lapouge (dont les 3 derniers lots du lotissement appartenant à la commune) pour y réaliser une trentaine de logements qui seront ensuite gérés par Domofrance. Les travaux devraient débuter en 2024.

## DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE VDL, SUITE

La réalisation de l'agrandissement de l'entreprise Périgord VDL a débuté avec les premiers travaux relatifs au parking. Ce dossier très complexe a nécessité de nombreuses démarches et prises de décisions importantes impliquant plusieurs intervenants. Le permis de construire concernant les bâtiments devrait être déposé au début de l'été.

## RÉNOVATION COMPLÈTE DU BÂTIMENT INDUSTRIEL SIS 20 AVENUE DE PÉRIGUEUX

Le dirigeant de l'une des entreprises de plomberie, chauffage, génie climatique de la commune a entrepris la restauration de ce bâtiment qui était en très mauvais état pour s'y installer. Une brasserie artisanale est également présente dans ces locaux et vient, elle aussi, agrémenter l'offre déjà existante à St Julien de Bourdeilles. Après les travaux de réfection de l'avenue de Périgueux réalisés par la communauté de communes et le Département, cette entrée de notre commune est désormais bien plus accueillante !

## LE MANOIR DE PUYMARTEAU

Cet édifice de la Renaissance posé dans un écrin de verdure connaît une nouvelle effervescence. Une partie des bâtiments jouxtant le château (ancienne ferme) est transformée en espace bien-être avec une offre de soins et massages, spa de nage, bain nordique, sauna et autres éléments de détente. Un solarium avec vue sur la vallée complètera l'ensemble. Cette offre permanente, signée Puymarteau Spa by Cinq mondes et destinée aussi bien aux résidents locaux qu'aux visiteurs, va également favoriser l'attrait touristique de la commune en offrant des services qui viendront compléter ceux déjà proposés dans la commune. L'ouverture est prévue pour l'automne. Des travaux d'aménagement d'espaces d'hébergement de qualité dans le château lui-même vont suivre. La commune ne peut que se réjouir qu'un lieu aussi emblématique puisse revivre grâce à l'engagement passionné de son propriétaire.

## RÉAMÉNAGEMENT DE LA ZONE COMMERCIALE ALDI

Le début de la rue des Martyrs devrait connaître d'importants travaux de restructuration sans doute dès 2024. La Société ALDI souhaite s'étendre, le parking, notamment, étant trop restreint. Elle est en cours d'acquisition de tout l'ensemble immobilier sis 2, 2bis et 4 rue des Martyrs. Les professionnels qui occupent actuellement des locaux seront installés dans le magasin actuel qui va être réaménagé à cet effet. Les bâtiments seront démolis et remplacés par une construction neuve qui abritera le nouveau magasin ALDI d'une surface de vente de 950 m2. L'ensemble sera paysagé, ce qui améliorera cette entrée du bourg.

**La commune exprime sa reconnaissance à tous ceux qui ont le courage d'entreprendre malgré les obstacles et difficultés à surmonter. Ils sont essentiels à la vie de la commune et à l'évolution de notre société.**

**Ces investissements privés très importants prévus dans la commune démontrent que celle-ci est de plus en plus attractive. Le travail de fond mené par les élus (pas toujours visible ou compris) et les orientations de leurs actions se trouvent ainsi justifiés. Souhaitons que tous ces beaux projets parviennent à leur terme étant précisé que la plupart sont déjà bien entamés voire achevés pour deux d'entre eux.**

### SALLE DES FÊTES DE SENCENAC-PUY DE FOURCHES

Les travaux d'extension et de rénovation débutés en mars dernier ont dû être rapidement interrompus en raison de problèmes techniques liés au mauvais emplacement de réseaux qui n'avaient pu être préalablement identifiés. Compte tenu des délais d'intervention des divers prestataires nécessaires à cette résolution, les travaux ne pourront vraisemblablement pas reprendre avant 2 à 3 mois.

**Le bulletin municipal de fin d'année fera le bilan des travaux et équipements réalisés sur l'ensemble des communes historiques.**

## Un air de fête !

### DE LA NOUVEAUTÉ CHEZ LES ANCIENS

Habituellement, les aînés de la commune nouvelle sont conviés à partager un traditionnel repas de fête en janvier. Cette année, il a été décidé d'innover en leur proposant une après-midi récréative. Ainsi, le samedi 22 avril à 15h, ils ont pu assister à la revue music-hall MIKESHOW CABARET : des paillettes, des plumes, du frou-frou, de la chanson française, et même une touche de sexy ont été les ingrédients de ce spectacle pour le plus grand bonheur du public. À l'issue de cette représentation, ils ont pu savourer un goûter composé de petits fours et de rafraîchissements, très appréciés après ces tableaux colorés et mélodieux. Une après-midi bien remplie qui, nous l'espérons, a permis de mettre du baume au cœur et des étoiles dans les yeux de nos aînés. Fort de ce succès, nous sommes déjà en quête d'une animation pour l'an prochain et nous espérons les y voir nombreux. NB : Le maire délégué de la commune historique de Sencenac-Puy de Fourche a souhaité, quant à lui, maintenir le repas des aînés dans sa commune.



Anne Marie CLAUZET, adjointe au maire

### 130<sup>ÈME</sup> FÊTE DE LA ROSIÈRE

Cette année, le couronnement de la Rosière aura lieu le dimanche 13 août à 16 heures et toute l'après-midi sera animée musicalement. Plusieurs structures gonflables seront mises gratuitement à disposition des enfants.

Le repas du soir sera servi sous chapiteau. La journée se terminera sur un beau feu d'artifice. Nous vous attendons nombreux à cette traditionnelle fête de la Rosière d'Eyvirat.

Guy-José LAGARDE, maire  
délégué d'Eyvirat

## FÊTE DES ASSOCIATIONS



La fête des associations qui, jusqu'à présent, avait lieu tous les deux ans aura bien lieu cette année encore, le **16 septembre de 14h à 17h**, dans le Jardin des Moines. En effet, à la demande des associations, c'est avec plaisir et enthousiasme que le Ruban Vert a répondu présent pour organiser cette journée.

## BROCANTE LE 6 AOÛT



Le dimanche 6 août une brocante - vide grenier sera organisée au profit du club de football au stade Sylvain Dumazet.

Venez nombreux !

Informations et réservations : 06 60 33 77 97

## LE 4L TROPHY



Petit clin d'œil à deux jeunes de notre commune, Pierre Marty et Paul Conesa, qui ont parcouru 6000 km à l'occasion du Raid 4L Trophy du 15 au 25 février dernier et décroché une belle 227ème place sur 1187 équipages au total. Une formidable aventure humaine pour eux qui a permis de distribuer 14 tonnes de denrées alimentaires et 7 tonnes de fournitures scolaires.

## L'espace des élu(e)s minoritaires

Une page se tourne. Malgré une forte mobilisation, la construction de la nouvelle mairie sur la place du champ de foire a été définitivement actée avec l'attribution du dernier lot de l'appel d'offres lors du conseil municipal du 10 mai. Les travaux vont donc débuter en septembre pour une durée d'environ 14 mois.

Nous devons aujourd'hui accepter cette décision validée démocratiquement et aller de l'avant. Si cette construction sera bien la réalisation majeure des deux derniers mandats de la majorité actuelle, de nombreux autres travaux moins visibles mais indispensables et très coûteux s'imposent à nous pour les années à venir :

- La réfection du mur de soutènement de la chaussée en bord de Dronne au début des allées Henri IV, à la jonction du pont. Cette consolidation, devenue obligatoire et urgente, nécessitera de très importants travaux et une logistique contraignante.

- Le désensablement du bras de la Dronne (côté « île du dragon », le long du grand jardin) avec une étude en cours et une proposition d'aménagement respectueux de l'environnement qui permettrait de gérer les crues à venir et d'éviter cet ensablement régulier. Le désensablement tel qu'il se faisait il y a quelques années n'est plus adapté aux contraintes environnementales d'aujourd'hui. Un aménagement à la fois paysager, écologique et permettant de gérer le débit très variable de la Dronne est possible. Mais là encore, le coût, les contraintes techniques et logistiques sont importants.

- La gestion des eaux pluviales de la route d'Angoulême qui se déversent dans Brantôme, problème extrêmement complexe et coûteux. Une étude est en cours pour gérer les eaux pluviales qui arrivent depuis le rond-point d'Angoulême, le Petit St Pardoux, les Courrières... Lors d'orages, les eaux se déversent dans Brantôme avec les conséquences que l'on a déjà pu observer. Plusieurs solutions sont envisagées : busage, bassins de rétention...

- La restauration de l'Abbaye de Brantôme. Suite au déménagement de la Mairie, un très important projet de restauration et de revalorisation du site sera porté par la Communauté de Communes. Vous trouverez une présentation de ce projet dans le prochain bulletin communautaire. La municipalité aura à sa charge une partie des travaux concernant l'Abbaye.

Dans un souci d'honnêteté et d'information, nous insistons sur le fait que l'Abbaye ne sera pas délaissée suite au déménagement de la Mairie mais sera bien restaurée et valorisée par la Communauté de Communes et la Municipalité. Les 4 exemples cités ci-dessus ne sont que les principaux travaux à venir, ceux ayant le plus fort impact financier sur notre budget. Bien entendu, de nombreux autres travaux sont à envisager, en particulier sur les communes historiques (assainissement, restauration de bâtiments, voirie...) ainsi que les frais d'entretien courant sur l'ensemble de la commune nouvelle.

Nous espérons que l'investissement très important consacré à la construction de la nouvelle mairie ne pénalisera pas toutes ces réalisations futures indispensables au développement et à la sécurisation de notre commune. Nous serons, comme toujours, présents et force de proposition pour l'ensemble des projets à venir dans l'intérêt de notre collectivité et dans le respect de chacun(e)s.

S. GAUDOU, N. CHOLET, C. DUVERNEUIL, M. BESSIERE, F. DOUSSEAU, F. VILHES

Mairie de Brantôme-en-Périgord - Boulevard Charlemagne 24310 Brantôme en Périgord

Tél : 05 53 05 70 21 / [mairie@brantomeenperigord.fr](mailto:mairie@brantomeenperigord.fr) / [www.brantomeenperigord.fr](http://www.brantomeenperigord.fr)

Directrice de publication : Monique RATINAUD

Conception et rédaction : Malaurie DISTINGUIN, Christine MARQUET et Mathieu PEYPELUT

**Le bulletin est distribué par vos élus.**

## JUIN

**DIM 4** Dès 8h30 : La BVB, Trail et rando - Mairie

**VEN 9** 19h30 : Concert « GOLD »; Alain LLORCA - Salle du Dolmen - Tennis Club Brantôme

**SAM 10** Dès 7h30 : Vide grenier - Valeuil - Ligue contre le cancer, antenne de Brantôme

**SAM 10** 20h30 : Concert-Spectacle «Les Légendes de St Nicolas» - Église St Pierre - Amis de Brantôme

**SAM 17** 21h : Concert Bal (groupe anglais) - Place du marché - So British

**DIM 18** Dès 9h : Marché anglais - Parvis de l'Abbaye - So British

Exposition de voitures anciennes - Place d'Albret & Quai Bertin - So British

**MER 21** Fête de la musique - Centre ville - Association des professionnels (APB)

## JUILLET

**LUN 3** Présentation du musée numérique Micro-Folie - Office de tourisme - 35 places max. Réservation en mairie

**SAM 8** Tour de France, étape Libourne-Limoges - Passage dans Brantôme (11h30 - 16h) - Diffusion à l'Office de Tourisme

Repas festif - Place d'Albret - La charrette gourmande

Fresque créée par les enfants - Parking des fusillés (lieu de ravitaillement des coureurs) - ALSH Brantôme

Vélos anciens décorés - Ronds Points Périgieux et Angoulême - EPHAD Résidence de la Dronne

**JEU 13** Dès 21h : Feu d'artifice, Joutes Nautiques et animation musicale - Place d'Albret - Mairie

**VEN 14** Dès 18h : Repas festif & Joutes (21h30) - Place d'Albret - La charrette gourmande & Asso Joutes

**DIM 16** Brocante professionnelle - Grand Jardin - L'Asconzagua

**MAR 18** De 10h à 20h : Rendez-vous des métiers d'Art - Parvis de l'Abbaye - Tekhné

**MAR 18** 10h et 13h : Randonnée en trottinettes électriques - Départs Grand Jardin - Office de Tourisme

**MAR 18** 15h30 et 18h : Spectacles gratuits « Clown solo », Michel Clément - Grand Jardin - Mairie

**VEN 21** Dès 18h : Repas festif et projection vidéo (22h30) - Place d'Albret - Histoire 2 Voir & La charrette gourmande

**SAM 22** 22h30 : Cinéma - Salle du Dolmen - Ciné Passion

**DIM 23** 15h30 et 18h : Spectacles gratuits « Clown solo », Michel Clément - Grand Jardin - Mairie

**DIM 23** Brocante - Grand Jardin - Brantôme Animations

**VEN 28** Dès 18h : Repas festif, joutes et projections vidéo (22h30) - Place d'Albret - Histoire 2 Voir, Asso Joutes

& La charrette gourmande

## AOUT

**MAR 1<sup>er</sup>** De 10h à 20h : Rendez-vous des métiers d'Art - Parvis de l'Abbaye - Tekhné

**VEN 4** Dès 18h : Repas festif et joutes - Place d'Albret - La charrette gourmande & Asso Joutes

**MAR 8** De 9h à 19h : Marché des potiers - Place d'Albret et quai Bertin - Mairie

**VEN 11** Dès 18h : Repas festif, joutes et projections vidéo (22h30) - Place d'Albret - Histoire 2 Voir, Asso Joutes & La charrette gourmande

**SAM 12 & DIM 13** Foire aux vins - Grand Jardin - La charrette gourmande

**DIM 13** Fête de la Rosière : animations musicales, jeux pour enfants, repas et feu d'artifice  
Eyvirat - Comité des fêtes d'Eyvirat

**MAR 15** 12h : Omelette géante - Jardin des Moines - Comité Foire Expo

**MER 16** 22h30 : Cinéma plein air - Cour de l'Abbaye - Ciné Passion

**JEU 17** 13h et 18h : Randonnée en trottinettes électriques - Départs Grand Jardin - Office de Tourisme

**VEN 18** Dès 18h : Repas festif, joutes et projections vidéo (22h30) - Place d'Albret - Histoire 2 Voir, Asso Joutes & La charrette gourmande

**DIM 20** Brocante professionnelle - Grand Jardin - L'Asconzagua

**MAR 22** De 10h à 20h : Rendez-vous des métiers d'Art - Parvis de l'Abbaye - Tekhné

**VEN 25** 20h30 : Théâtre « Le bal des voleurs » pièce de Jean Anouilh. Spectacle payant (12€ adulte / 8€ enfant) - Place d'Albret - Cie « Les allumeurs de réverbère », Mairie

## SEPTEMBRE

**SAM 16** Marche nordique (sur inscription : [klikego.com](http://klikego.com)) - Départ / Arrivée : Grand jardin

**SAM 16 & DIM 17** De 10h à 18h : Journées du Patrimoine - Abbaye - Office de Tourisme

**LUN 18** Présentation du musée numérique Micro-Folie - Office de tourisme - 35 places max. Réservation en mairie

**SAM 23** Braderie - Association des professionnels de Brantôme

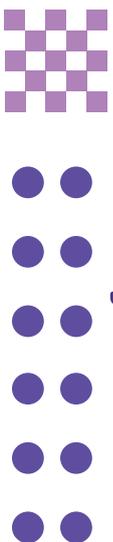
**SAM 30** Rencontre avec les chorales du territoire - 6 lieux, centre ville de Brantôme - Foyer Laique



## Joutes Nautiques

tous les vendredis à 21h  
(du 7 juillet au 25 août)

et le 13 juillet



**Marchés hebdomadaires**  
**Le vendredi matin**  
**Marchés fermiers**  
**Le mardi matin**  
(du 20 juin au 15 septembre)



du 3 juillet au 28 août

**Les nocturnes des grottes**  
**de l'Abbaye de Brantôme**  
**les Jundis soirs à 22h**  
**Réserver : 05 53 05 80 63**

## Contacts

Office de tourisme : [contact@perigord-dronne-belle.fr](mailto:contact@perigord-dronne-belle.fr) - 05 53 05 80 63  
Association des Professionnels (APB) : [asso.pro.brantome@gmail.com](mailto:asso.pro.brantome@gmail.com)

Histoire 2 Voir : [h.antoinne@gmx.com](mailto:h.antoinne@gmx.com)

La Charrette Gourmande : [labrue.brice@wanadoo.fr](mailto:labrue.brice@wanadoo.fr) - 06 13 28 44 33

Brantôme Animations : [viviane.dupuy@orange.fr](mailto:viviane.dupuy@orange.fr) - 06 86 84 90 09

Tekliné : [tekhnelecomptoirdesarts@gmail.com](mailto:tekhnelecomptoirdesarts@gmail.com) - 05 53 05 56 71

Ciné Passion : [infos@cin-passion24.com](mailto:infos@cin-passion24.com) - 05 53 02 64 97

Association Joutes Nautiques : [florian.durand24@gmail.com](mailto:florian.durand24@gmail.com) - 06 28 54 63 61

Mairie de Brantôme : [mairie@brantomeperigord.fr](mailto:mairie@brantomeperigord.fr) - 05 53 05 70 21



**ANIMATIONS ESTIVALES**  
**DE JUIN À SEPTEMBRE**  
**BRANTÔME-EN-PERIGORD**  
**20 23**

